



**Règlement communal - Reckange-sur-Mess
Modification du règlement-taxe sur la chancellerie.**

En séance du 13 octobre 2016 le conseil communal de Reckange-sur-Mess a pris une délibération aux termes de laquelle ledit corps a modifié le règlement-taxe sur la chancellerie.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 28 octobre 2016 et par décision ministérielle du 7 novembre 2016 et publiée en due forme.

